

## D-2021-083

### Nombre de Conseillers

En exercice	78
Présents	64
Votants	68

## Conseil Communautaire du 29 avril 2021

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération,  
légalement convoqué le 23 avril 2021,  
s'est réuni, en session ordinaire en Visio conférence,  
sous la présidence de Jacques BILIRIT, Président

## LANCEMENT DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

### Etaients présents

Jacques BILIRIT - Joël HOCQUELET - Dante RINAUDO - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Christophe COURREGELONGUE - Régine POVEDA - Catherine BERNARD - Benjamin FAGES - Christian PEZZUTTI - Michel COUZIGOU - Jean François THOUMAZEAU - René ZAROS - Gaëtan MALANGE - Pierre CAMANI - Emilie BAYLE - Véronique BEZIADE - Jérôme BISSIÈRES - Jonathan BITEAU - Stéphane BLANCHARD - Daniel BORDENEUVE - Sophie BORDERIE - Valérie BOTTECCHIA - Jean-Claude BOURBON - Céline BOUSSIE - Louis BRESOLIN - Martine CALZAVARA - Laurent CAPELLE - Dominique CAPRAIS - Patrick CARDOIT - Maud CARUHEL - Séverine CHASTAING - Anne-Marie CHAUMONT - Charles CILLIERES - Alain DALLA MARIA - Maryline DE PARSCAU - Jean Claude DERC - Gilbert DUFOURG - Denis DUTEIL - Jean-Claude FEYRIT - Muriel FIGUEIRA - Stéphane FRANCIS - Claudette GALLESIO - Pierre IMBERT - Christian JAMBON - Liliane KULTON - Claude LAGARDE - Claude LALANDE - Guy LAUMET - Michel MILHAC - Bernard MONPOUILLAN - Didier MONPOUILLAN - Alain PASCAL - Michel PÉRAT - Jacques PIN - Jean-Michel POIGNANT - Didier RESSIOT - Noëlli REY-LE MEUR - Loréline ROQUES - Sylvie SCAFFINI - Jean-Pierre TILHAC - Jacques VERDELET - Emmanuel VIGO - Nadine ZANARDO

### Absents ou excusés

Jean Luc ARMAND - Marie-Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET - Jérémie BESPEA - Pierre FEYRIT - Guy IANOTTO - Jean-Michel LABORDE - Jean-Pierre LANDAT - Alain LERDU - Emmanuelle MARCHAND - Dominique MARTIN - Jean Michel MOREAU - François NÉRAUD - Aurore ROUBET

### Pouvoirs de

Jérémie BESPEA A Valérie BOTTECCHIA - Guy IANOTTO A Pierre CAMANI - Emmanuelle MARCHAND A Alain PASCAL - Aurore ROUBET A Dante RINAUDO

### Secrétaire de séance

Emilie BAYLE

# LANCEMENT DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Rapporteur : Christian PEZZUTTI

## Objet de la délibération

La présente délibération vise à permettre au service Habitat de Val de Garonne Agglomération de lancer la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID).

## Visa

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5216-5,

Vu le code de la construction et de l'habitat,

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi ALUR),

## Exposé des motifs

Le Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) tenus de se doter d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et les EPCI ayant compétence en matière d'habitat et au moins un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville (QPV).

Ce Plan découle des orientations définies par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) et formalise de manière opérationnelle les moyens et procédures au service d'une meilleure gestion de la demande en logement social et de l'information aux demandeurs.

Ce plan définit les orientations destinées à :

- Assurer une gestion partagée des demandes en logement social
- Satisfaire le droit à l'information du demandeur
- Mettre en place un service d'information et d'accueil du demandeur
- Mettre en place des dispositifs expérimentaux

Ce plan doit prévoir un système de cotation de la demande qui constitue un outil d'aide à la décision d'attribution des logements. Ce système de cotation doit être mis en place au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2021.

La loi prévoit que les bailleurs sociaux, les sociétés d'économie mixte de construction et de gestion de logements sociaux, Action Logement et les communes membres de l'EPCI soient associés à la démarche d'élaboration du PPGDID.

Un comité de pilotage constitué par la Communauté d'Agglomération Val de Garonne Agglomération et composé, notamment, d'au moins un représentant des communes membres de l'EPCI et de représentants des bailleurs sociaux sera constitué afin de synthétiser les enjeux locaux et d'émettre des propositions d'orientations. Ce comité pourra être élargi, en tant que de besoin, aux personnalités qualifiées.

## Le Conseil Communautaire,

**Approuve** le lancement de la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des demandeurs ainsi que les modalités d'association des communes membres et des bailleurs sociaux énoncées ci-dessus

**Autorise** M. le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote		
<b>Votants</b>	<b>68</b>	
<b>Pour</b>	<b>68</b>	
<b>Contre</b>	<b>0</b>	[ ]
<b>Abstention</b>	<b>0</b>	

Publication / Affichage  
Le 6 mai 2021

Fait à Marmande le 29 avril 2021  
**Jacques BILIRIT**  
Président de Val de Garonne Agglomération